

Mairie de Lorry-lès-Metz
 46 Grand-Rue
 03.87.31.32.50
 Site : lorrylesmetz.fr
 Contact :
 mairie.lorrylesmetz@free.fr

Lorry-lès-Metz



HORAIRES DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la mairie vous accueille les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 15 h à 18 h.
 Le mardi, ouverture de la mairie de 15 h à 19 h.

VIE ASSOCIATIVE

Lorry-lès-Metz « au fil du temps » organise une **Année Philippe de Vigneulles** à l'occasion de l'inauguration culturelle du foyer rénové et renommé **Espace Philippe-de-Vigneulles**.

Ce chroniqueur messin est né en 1471 à Vigneulles, quartier de notre village. Après un voyage aventureux en Italie en 1486, il deviendra drapier-chaussetier à Metz. Il a rédigé une *Chronique* en langue vulgaire, *Les cent nouvelles nouvelles*, un *Journal* et d'autres écrits. Il est mort en 1528. Personnalité ignorée du grand public, mais bien connue des universitaires, il se devait d'être mis à l'honneur. Un cycle de conférences a été décidé, allant de mars à novembre ainsi que deux journées exceptionnelles où des médiévistes reconnus parleront des différentes facettes de l'homme et du contexte dans lequel il a vécu.

La première conférence aura lieu le 9 mars où Sébastien Wagner introduira le sujet en donnant une idée précise du Moyen Âge.

Au mois d'avril, Mireille Chazan, docteur d'état en histoire, professeur émérite en histoire médiévale et Pierre-Édouard Wagner, conservateur en chef honoraire du Patrimoine patronneront la manifestation :

Le 20 avril au soir, Pierre-Édouard Wagner parlera de Philippe de Vigneulles en son temps.

Le 21 avril, Mireille Chazan ouvrira la journée en expliquant « La Chronique ». Suivront des conférenciers : Laurent Litzenburger, qui traitera des aléas climatiques dans l'œuvre de l'écrivain, Catherine Guyon, qui abordera l'aspect religieux. Polymnie et des musiciens du Conservatoire à Rayonnement régional Metz-Métropole charmeront la journée qui s'achèvera le soir par une table ronde réunissant les participants.

Le dévoilement d'une plaque par Jean-Yves Le Ber est prévu en fin d'après-midi à Vigneulles agrémenté d'un apéritif.

Le 18 mai, Julien Léonard parlera de la descendance de l'écrivain.

Le 22 juin, Julien Abed détaillera les écrits de Philippe de Vigneulles.

Le 21 septembre, Pierre Bronn expliquera les épidémies, leurs ravages.

L'ANNÉE PHILIPPE DE VIGNEULLES

Le 19 octobre, André De Pizzol parlera « autour de Philippe de Vigneulles ».

Le 16 novembre, clôture en beauté avec Kévin Goeriot qui vous réjouira avec les traditions du XV^e siècle, les esprits sorciers de la fête des potirons seront là !

Une communication ponctuelle vous accompagnera tout au long de l'année.

Lorry-lès-Metz « au fil du temps » vous attend nombreux pour commémorer Philippe de Vigneulles.



Un chantier de construction, illustration extraite des *Chroniques* de Philippe de Vigneulles. Collection des Bibliothèques-Médiathèques de Metz- MS 843

À SAVOIR

Transfert de compétences

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la voirie et les espaces publics comptent parmi les compétences transférées des communes à Metz Métropole (détails sur le site internet de la commune).

Démarchage : vigilance !



Nous portons à votre attention, le fait que depuis plusieurs jours des sociétés démarchent par téléphone pour effectuer des contrôles de votre toiture (présence de capricornes, etc.) Nous vous recommandons d'être vigilants à ces appels à caractère commercial, mais parfois frauduleux.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte-rendu du 16 novembre 2017.

1 — Installation d'un conseiller municipal suite à une démission

Vu le courrier de madame Pascale Herment en date du 17 novembre 2017 portant démission de son mandat de conseillère municipale,

Vu le courriel en date du 28 novembre 2017 informant Monsieur le Préfet de la Moselle de la démission de madame Herment Pascale, Considérant qu'aux termes de l'article L. 270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu »,

Considérant le refus par courriel en date du 20 novembre 2017, du candidat suivant de la liste madame Menet Agnès, indisponible, Considérant, par conséquent, que Monsieur Kester Gérard, candidat suivant sur la liste « Agir pour vous », est désigné pour remplacer Madame Herment Pascale au conseil municipal,

Le conseil municipal prend acte de l'installation de Monsieur Kester Gérard en qualité de conseiller municipal

N. B. Le conseil municipal remercie madame Herment Pascale pour le travail réalisé pour la commune principalement dans le domaine financier et paye du personnel.

2 — Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire au sein des commissions municipales

Vu la délibération du 15 février 2018 d'installation de monsieur Kester Gérard en remplacement de madame Herment Pascale,

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de cette dernière au sein des commissions municipales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner pour siéger, en remplacement de madame Herment Pascale, monsieur Kester Gérard et de l'intégrer au sein des commissions municipales, dont elle faisait partie avant sa démission.

3 — Convention de prestations de services entre Metz Métropole et la commune : petit entretien de voirie, signalisation...

Le maire informe le conseil municipal que, dans le cadre du passage en Métropole au 1^{er} janvier 2018, il y a lieu de signer une convention de prestations de services entre Metz Métropole et la commune pour le petit entretien de la voirie délégué à la commune pour 2018.

Le transfert des compétences « voirie » et « espaces publics » nécessite de préciser les contours et les modalités de gestion de ces deux compétences par Metz Métropole.

Ces prestations seront effectuées par la commune pour le compte de Metz Métropole, en fonction des besoins que la commune constatera pour garantir la sécurité des usa-

gers ainsi que la préservation du patrimoine concerné pour un montant équivalent aux moyennes des dépenses de fonctionnement voirie de 2013 à 2015, soit 4238 €. Cela représente principalement l'achat de panneaux, enrobé froid et le marquage routier.

Le versement sera annuel et la convention annuelle renouvelable trois fois.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention de prestations de services entre la commune et Metz Métropole.

4 — Règlement et tarifs de location de l'Espace Philippe-de-Vigneulles

Le maire fait part au conseil qu'il y a lieu de réglementer l'utilisation et de fixer des tarifs de location pour l'Espace Philippe-de-Vigneulles.

L'Espace Philippe-de-Vigneulles (abrégi EPV dans le règlement intérieur) comprend une grande salle (120 personnes), une petite salle (40 personnes) et des locaux annexes : toilettes, cuisine et locaux de rangement du matériel.

La salle est destinée à des activités associatives, culturelles, récréatives et festives.

Le règlement intérieur a été mis à jour, communiqué aux membres de l'assemblée et discuté en commission élargie du 9 février 2018.

Il est possible de louer la totalité de l'Espace Philippe-de-Vigneulles ou l'ensemble moins la grande salle. Le modèle de contrat de location et le prix de remplacement de la vaisselle cassée font partie du règlement.

Les tarifs de location sont les suivants :

Tarifs de location de l'espace Philippe-de-Vigneulles

	LORRY-LÈS-METZ		EXTÉRIEUR	CAUTION
	Associations de la commune	Habitants de la commune, employés communaux	Associations, particuliers, sociétés ou entreprises	
Espace complet (grande salle + petite salle + annexes)				
Forfait week-end (2 jours)	Gratuit	350,00 €	700,00 €	600,00 €
Location vaisselle	Gratuit	1,00 € par personne jusqu'à 40 couverts 0,50 € du 41 ^e au 160 ^e couvert		600,00 €
La journée en semaine (jours fériés uniquement)	Gratuit	200,00 €	500,00 €	600,00 €
Forfait week-end 3 jours (incluant un jour férié)	Gratuit	500,00 €	900,00 €	600,00 €
Petite salle + annexes				
Forfait week-end (2 jours)	Gratuit	220,00 € *	440,00 € *	600,00 €
Location vaisselle	Gratuit	1,00 € par personne (maximum 40 personnes)		600,00 €
La journée en semaine (jours fériés uniquement)	Gratuit	100,00 €	250,00 €	600,00 €
Forfait week-end 3 jours (incluant un jour férié)	Gratuit	300,00 €	500,00 €	600,00 €

* : correspond au prix de location du foyer avant modernisation.

M. Roussel fait part de son désaccord et aurait souhaité que le prix de location ne change pas pour les habitants de Lorry-lès-Metz.

Le maire précise que l'ancien prix a été maintenu pour l'ensemble de l'espace Philippe-de-Vigneulles moins la grande salle (surface correspondante à l'ancien foyer) et que la commission élargie a accordé la gratuité totale de l'ensemble pour les associations y compris la vaisselle.

Les prix ont été augmentés pour tenir compte du coût du chauffage, du nettoyage et des consommables, pour une occupation de l'ensemble du bâtiment devenu plus vaste, par un plus grand nombre de personnes (autorisation pour 160 personnes).

De plus il n'apparaît pas équitable que les Lorriots soient obligés de financer les fêtes privées de quelques familles par leurs impôts. Le nombre de réservations privées est faible, comparé au taux d'occupation du bâtiment par les associations, les écoles et la mairie. Cependant le nouvel espace de rencontre semble intéresser de nombreuses personnes du village ou de l'extérieur et ces revenus permettront de garantir l'entretien du bâtiment. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 15 voix pour et 4 contre et valide le règlement et les tarifs de location de l'Espace Philippe-de-Vigneulles

5 — Frais de fonctionnement pour le club de football Lorry-Plappeville

L'utilisation des terrains de football par le FC Lorry-Plappeville nécessite un entretien s'élevant à 11 971,08 € pour Plappeville et 5 787,39 € pour Lorry-lès-Metz soit un coût global de 17 758,47 € en 2016. La participation pour Lorry-lès-Metz sera de 45 %, soit 7 993,31 €.

Comme chaque année, la commune devra verser 2 203,92 € à Plappeville après déduction des coûts supportés directement par Lorry-lès-Metz (électricité, entretien du terrain...)

Pour mémoire, le coût en 2015 était de 1 823,59 € et varie en fonction du nombre de matchs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la participation aux frais de fonctionnement.

Divers

6 — Taxe d'aménagement (TA)

Le maire fait part au conseil municipal qu'en date du 6 novembre 2017, le conseil de communauté de Metz Métropole a délibéré sur la taxe d'aménagement et la fixation des taux. La taxe d'aménagement comporte deux parts : une part communale/intercommunale et une part départementale. La part communale/intercommunale est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un plan local d'urbanisme (PLU) pour un montant de 705 €/m² de surface de plancher.

La communauté d'agglomération devenant Métropole au 1^{er} janvier 2018, et devenant de fait compétente en matière de PLU, sera amenée à percevoir la taxe d'aménagement en lieu et place des communes. Le taux de la taxe d'aménagement est fixé à 5 % sur l'ensemble du territoire.

NB : La majeure partie des communes (33 soit 92 % de la population) était à 5 %, 8 communes dont Lorry-lès-Metz à 4 % (5 % de la population) et 3 communes (3 % de la population) à moins de 4 %.

Les modalités de reversement du produit de la Taxe aux communes : il a été décidé de **reverser aux communes 90 % du produit de la taxe d'aménagement** effectivement perçue au titre des actes générateurs de ladite taxe sur le ban respectif de chacune

d'entre elles, d'affecter le solde, soit les 10 % restant, à des travaux de voirie au titre des nouvelles compétences de la Métropole.

La taxe d'aménagement est exonérée totalement pour les :

- **abris de jardin**, pigeonnier et colombier soumis à déclaration préalable ;
- habitations et locaux sociaux hors PLAI ;
- habitation principale financée à l'aide d'un prêt à taux zéro pour 50 % de leur surface.

De plus, une taxe de 2 000 € sera appliquée aux aires de stationnement non comprises dans la surface fiscale et ce, par emplacement. Le conseil municipal en prend note.

7 — Bibliothèque municipale : demande de subvention auprès du conseil départemental

Il y a possibilité pour la commune de faire une demande de subvention auprès du conseil départemental d'un montant de **1 200,00 €** pour la bibliothèque qui permettrait de remettre à niveau ou de développer les collections de base, compte tenu de la bonne activité de la bibliothèque de notre commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Le Maire à demander cette subvention.

Informations

La réunion publique, destinée au lancement de l'action « Participation citoyenne » et à la recherche de référents de quartier, présentée par la Gendarmerie, aura lieu le 5 mars 2018 à 20 heures à l'Espace Philippe-de-Vigneulles. Le maire invite tous les conseillers à soutenir cet événement.

Le compte-rendu du conseil municipal est disponible dans son intégralité sur le site de la mairie.

À SAVOIR

Artistes et lauréats (école de Lorry-lès-Metz) du concours de dessin.



Lauréats du concours de dessin (ITEP de Lorry-lès-Metz) : Rayan, Amine, Corentin et Inès.



Nos enfants sont des artistes

Ils sont les heureux lauréats du concours de dessin dans lequel chacun a pu présenter sa vision de l'Espace Philippe-de-Vigneulles.

Respectivement 1^{er}, 2^e et 3^e dans leur catégorie : Clarys, Cantobelle et Héloïse pour les 6-11 ans et Amine, Corentin et Odelya pour les 12-14 ans. Chaque participant s'est vu remettre un bon d'achat dans un magasin

de loisirs créatifs. Nous les remercions pour leur participation comme nous remercions les artistes lorriots qui ont participé à ce projet : M^{me} Faust, M^{me} Kester, M^{me} Renner et M. Jénot.

SÉCURITÉ

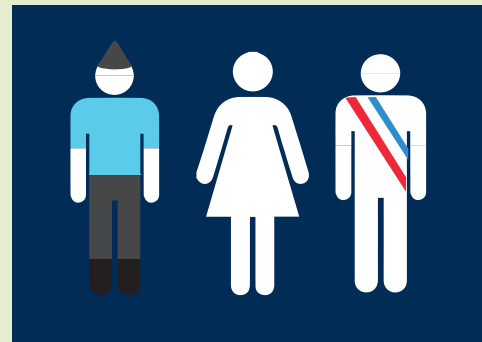
Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

Mise en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

RÉUNION PUBLIQUE LE 5 MARS

Les Lorriots sont invités à 20 h à l'Espace Philippe-de-Vigneulles, pour une réunion d'information de ce dispositif, organisée conjointement par la mairie de Lorry-lès-Metz et la brigade de gendarmerie d'Amanvillers.



ENVIRONNEMENT

CHANTIER DE RÉHABILITATION DES PELOUSES CALCAIRES DU PLATEAU DE LORRY-LÈS-METZ : L'ENGAGEMENT DE METZ METROPOLE

Le chantier de restauration d'une partie des pelouses calcaires du plateau de Lorry-lès-Metz se déroule dans un souci de préservation de l'environnement du site et de ses accès. Or, malgré l'attention portée par les entreprises, les conditions météorologiques

de ces dernières semaines ont quelque peu accentué l'impact de ce chantier : le passage des véhicules a creusé certains chemins déjà abîmés. Si le site venait à connaître certains désagréments, à l'image du chemin d'accès situé entre la ferme Saint-Georges et la route

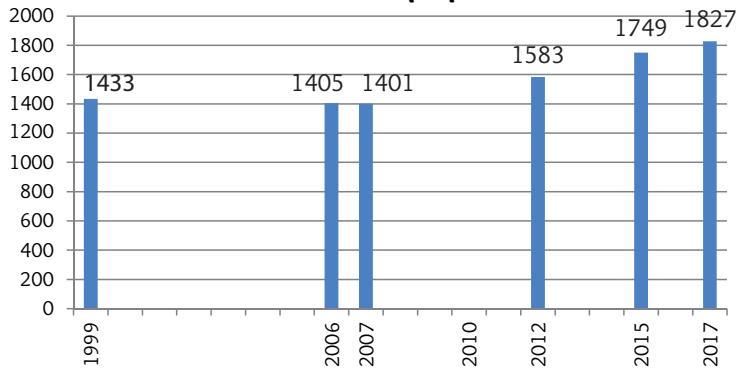
départementale 51 permettant de rejoindre Lorry-lès-Metz ou Amanvillers, Metz Métropole s'engage, à l'issue des travaux, à le remettre dans l'état préalable à cette mise en chantier.

À SAVOIR

Recensement de la population

Le recensement de la population fait par l'Insee en janvier et février 2017 a dénombré 1827 habitants à Lorry-lès-Metz. Là-dedans figurent 78 personnes dont la situation est particulière. Il s'agit de personnes dont la résidence principale est dans une autre commune, mais qui résident à Lorry-lès-Metz pour leurs études. Il s'agit aussi de personnes qui ont leur résidence principale à Lorry-lès-Metz, mais qui résident dans une autre commune, par exemple, pour de raisons de santé.

Évolution de la population



La taxe d'aménagement... en moins !

Le conseil de communauté de Metz Métropole s'est prononcé le 6 novembre 2017 sur la taxe d'aménagement, notamment sur son exonération totale pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable, les habitations et locaux sociaux et les habitations principales financées à l'aide d'un prêt à taux zéro pour 50 % de leur surface.

La taxe inondations... en plus !

Le GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) est une nouvelle compétence donnée aux intercommunalités sans aucune compensation financière.

Qui va payer cette taxe ? Tous les foyers imposables et les entreprises, elle sera calculée en fonction du nombre de personnes qui résident dans chaque foyer. Le syndicat « Moselle Aval » créé par Metz Métropole, regroupant plusieurs intercommunalités, aura pour mission de réaliser des diagnostics, puis de proposer des solutions pour que chaque intercommunalité réalise (et finance) les travaux jugés nécessaires sur son territoire.

Agenda des manifestations associatives prévues à l'Espace Philippe-de-Vigneulles

2 mars : œnologie (Alcea)
9 mars : assemblée générale (Lorry-lès-Metz « au fil du temps »)
17 mars : loto (Lorry Loisirs)
24 et 25 mars : stage de yoga (Alcea)

2 avril : chasse aux œufs & omelette (Lorry Loisirs)
6 avril : Œnologie (Alcea)
8 avril : Quentinoise (COCL)
14 et 15 avril : Koh-Lanta & repas (AEL)
17 avril : audition (Aldam)
20 et 21 avril : conférences (Lorry-lès-Metz « au fil du temps »)

Directeur de publication : Jean-Yves Le Ber
Responsable de rédaction : Nadège Cola
Conception : Gérard Kester

Articles : les conseillers municipaux
Impression : Imprimis
Tirage à 820 exemplaires

Dépôt légal : n° ISSN 1272-9493
Revue distribuée gratuitement
Reproduction interdite